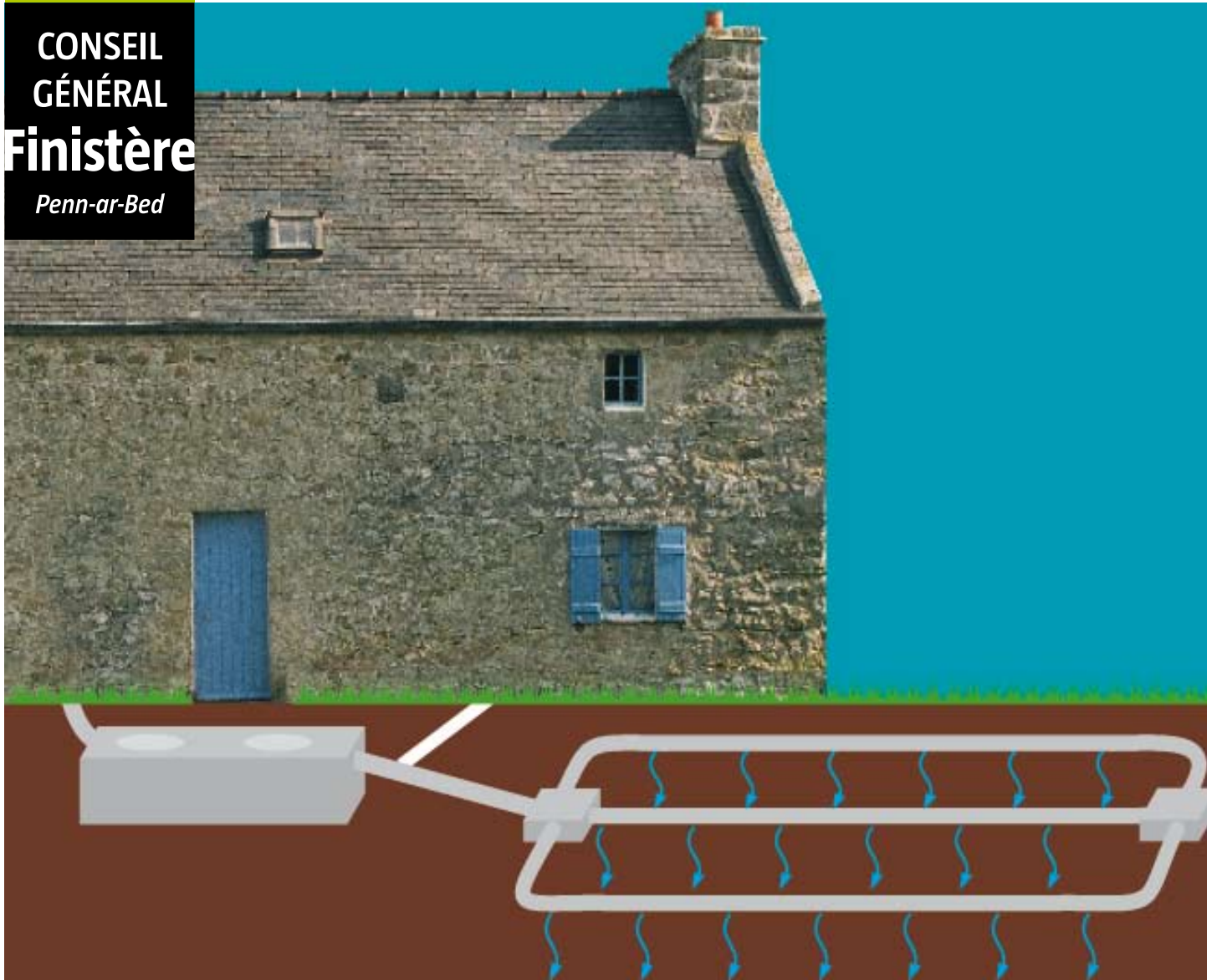




CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*



2008

# Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) du Finistère

## Bilan d'activité

## LES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DU FINISTÈRE

- 1 - Le mode de gestion des SPANC
- 2 - Le contrôle des installations neuves
- 3 - Le diagnostic des installations existantes
- 4 - La fréquence de contrôle de fonctionnement des installations
- 5 - L'annualisation du paiement
- 6 - L'entretien des installations existantes (vidange des fosses septiques et toutes eaux)
- 7 - Les installations existantes non acceptables
- 8 - L'indice de mise en oeuvre de l'ANC

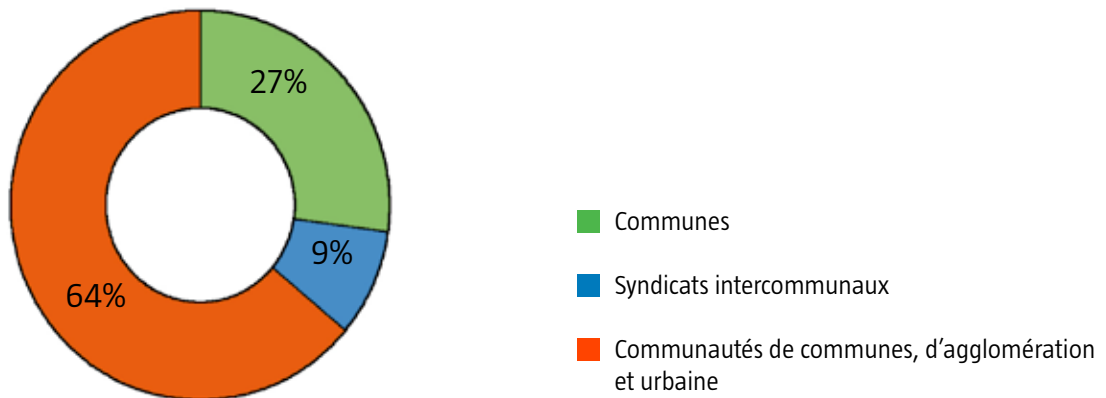


## Le bilan d'activité des SPANC

Créés majoritairement depuis 2006 et aujourd'hui au nombre de 95, les SPANC ont centré leurs activités sur le contrôle des installations neuves mais aussi sur le diagnostic des installations existantes qui doit être achevé pour la fin de l'année 2012. Les éléments qui suivent constituent le bilan de l'activité des SPANC au 31 décembre 2008, en réponse à l'enquête adressée à l'ensemble des SPANC du département en 2009.

40 SPANC représentant 76% des communes ont répondu au questionnaire, ce qui témoigne de l'intérêt des collectivités pour les missions de contrôle qui leur sont aujourd'hui confiées, concernant un parc d'installations d'ANC estimé à 138 000 sur le département.

### L'échelle territoriale des SPANC

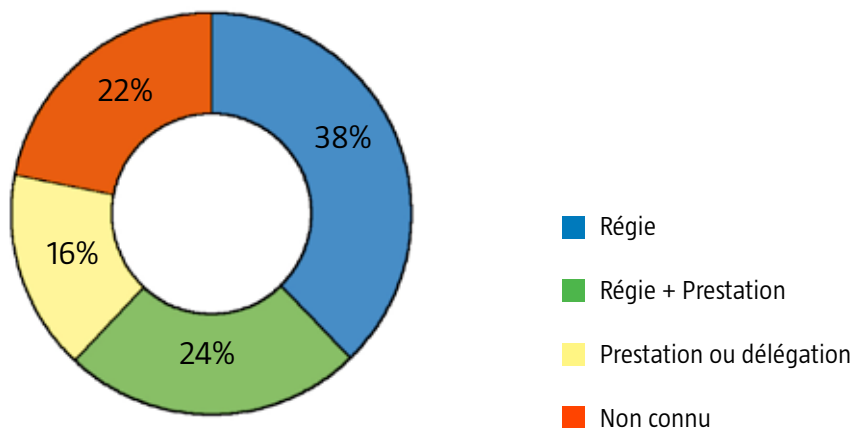


73% des communes ont confié ce service à une structure territoriale plus étendue.

La moitié des communes du département font par ailleurs partie d'un SPANC sur le territoire duquel il y a plus de 5 000 installations.

1

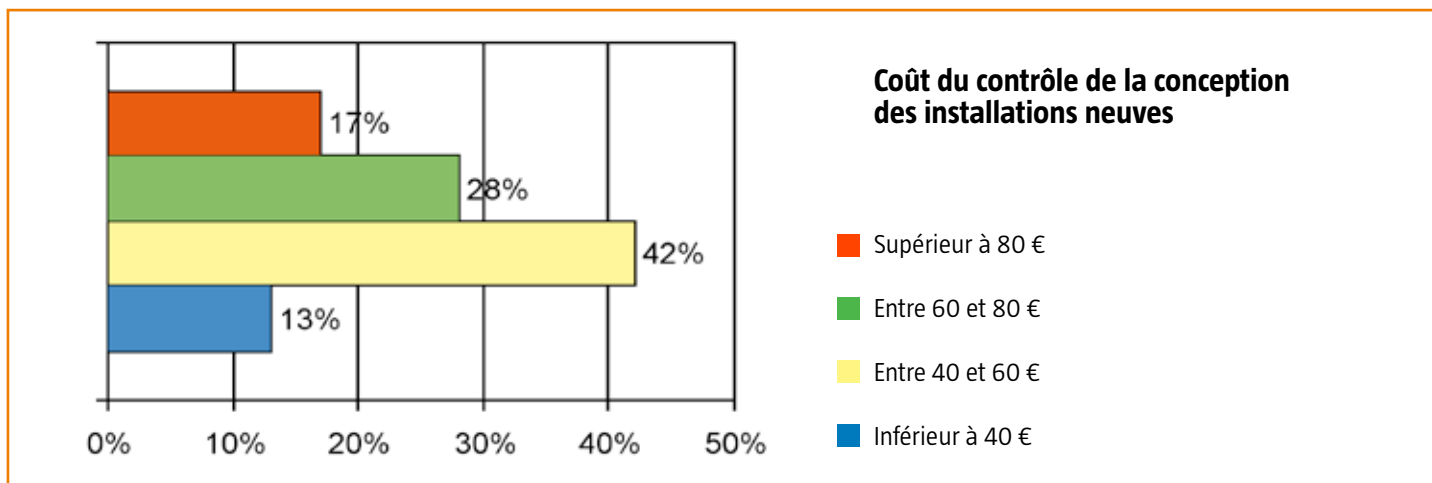
### Le mode de gestion des SPANC



Pour 62% des communes, le SPANC est géré en régie ou en régie avec prestation de service.

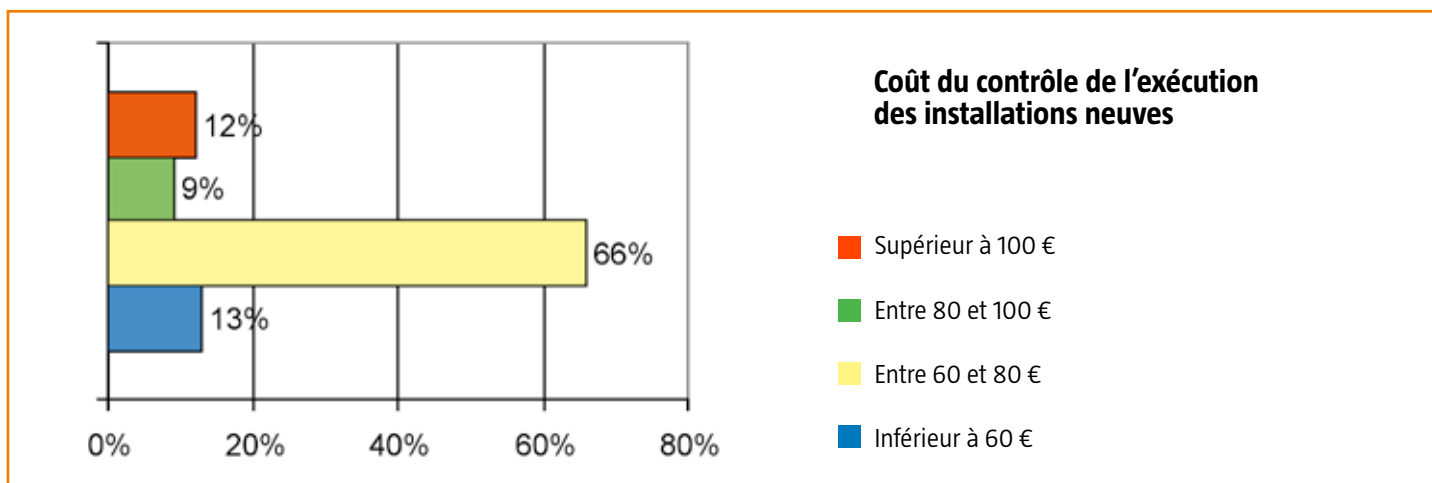
Le mode de gestion est étroitement lié à la forme prise par le SPANC. L'échelle intercommunale semble être la plus appropriée parce qu'elle offre notamment la possibilité de choisir le mode de gestion et de mutualiser les moyens techniques et humains sur le territoire concerné.

### Le contrôle de conception



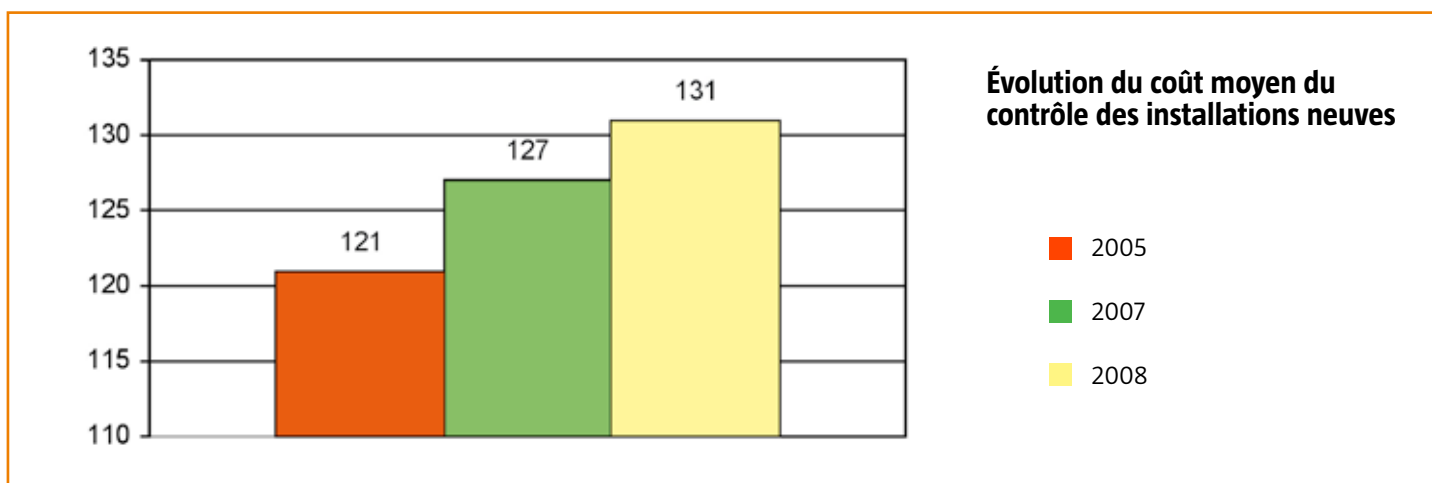
Le coût moyen du contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif est de **58 €**.

### Le contrôle d'exécution

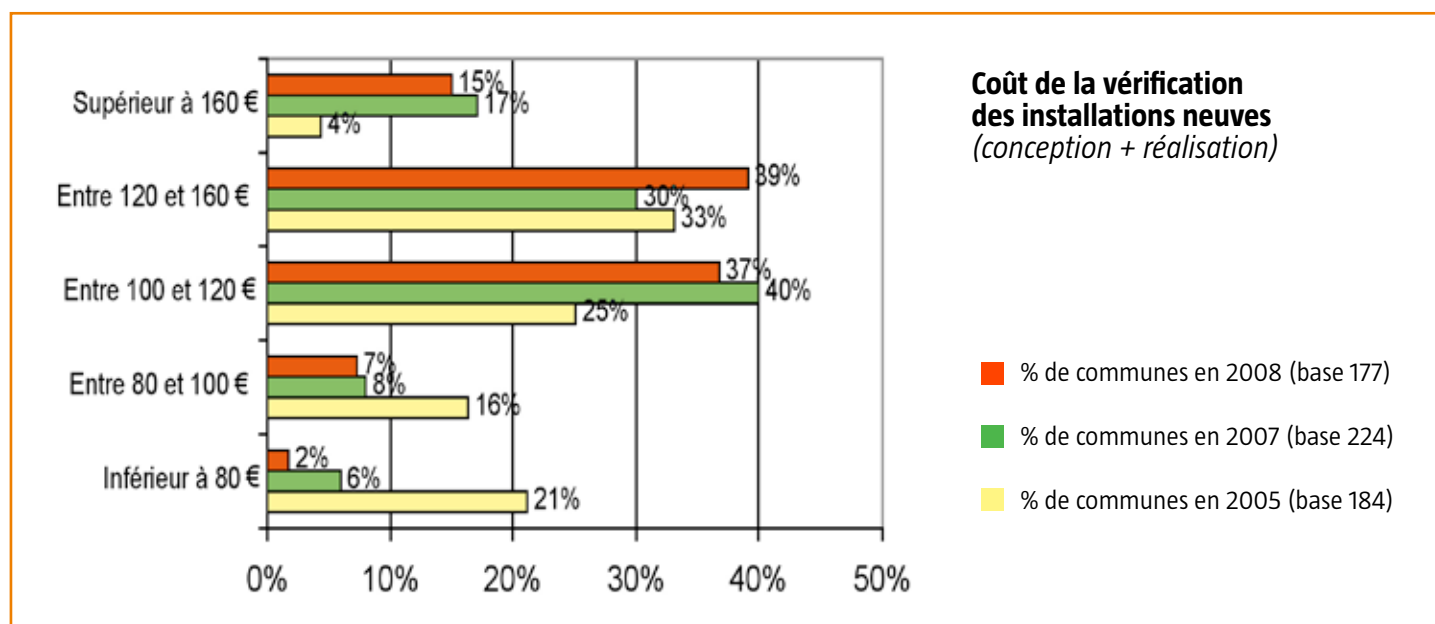


Le coût moyen du contrôle d'exécution des installations d'assainissement non collectif est de **73 €**.

### Le coût total du contrôle des installations neuves



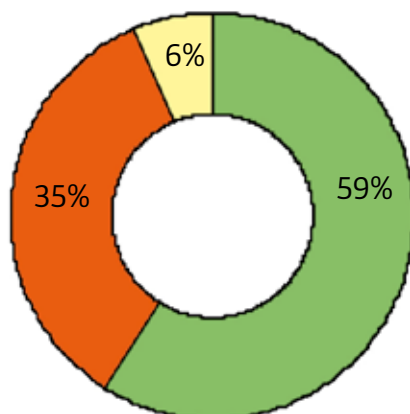
L'évolution des coûts entre 2005 et 2008 se traduit dans le détail dans le graphe suivant :



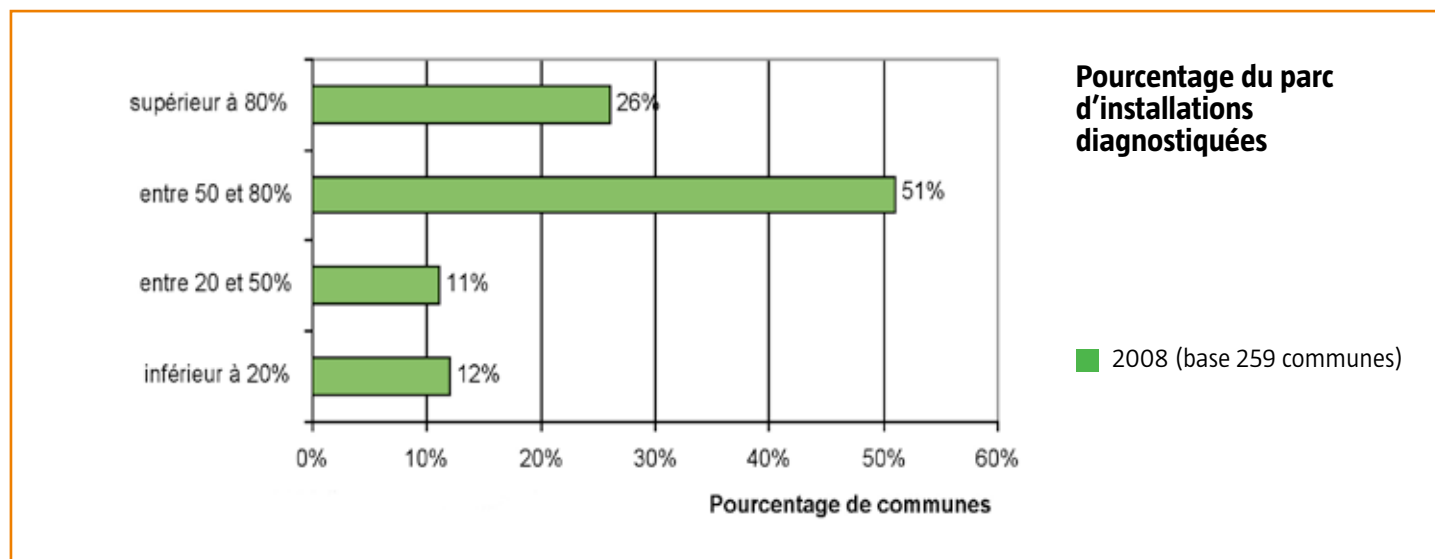
Pour 80% des communes, le coût de vérification des installations neuves est compris entre 100 et 160 €

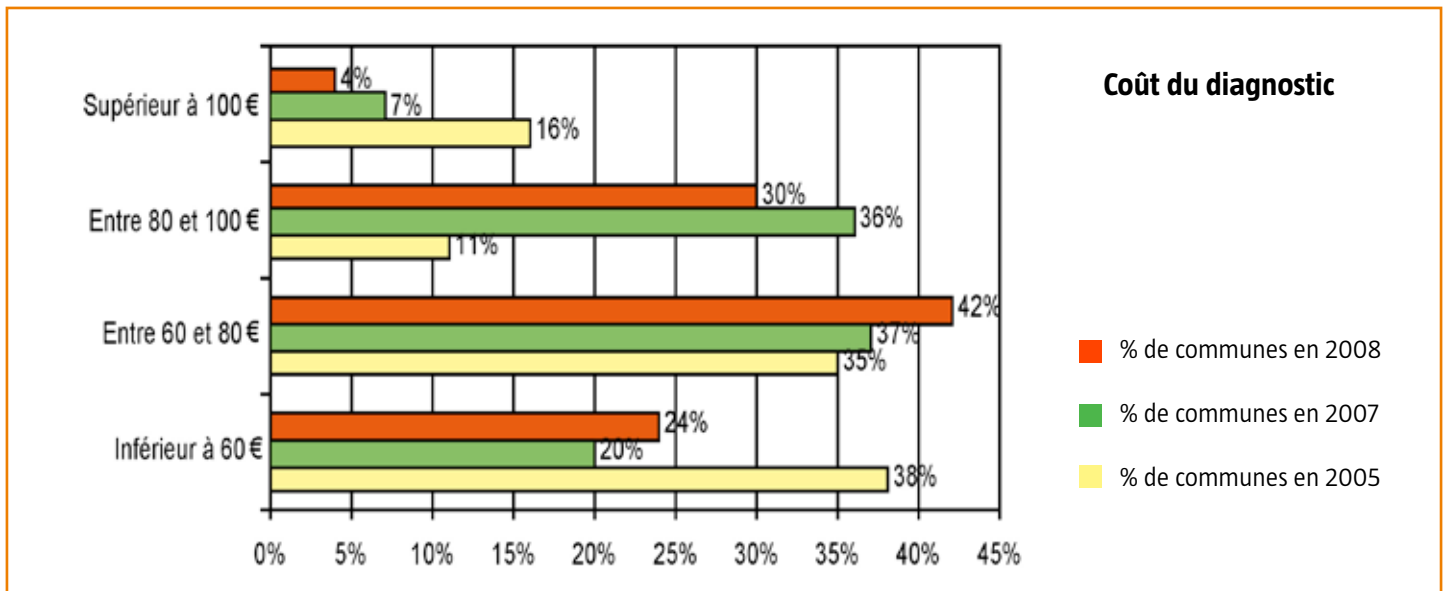
### 3 Le diagnostic des installations existantes

#### État d'avancement du diagnostic des installations existantes



59% des installations sont d'ores et déjà diagnostiquées sur le département. Sur 259 communes pour lesquelles l'état d'avancement du diagnostic est connu, 77% ont déjà diagnostiqué plus de la moitié de leur parc d'installation.

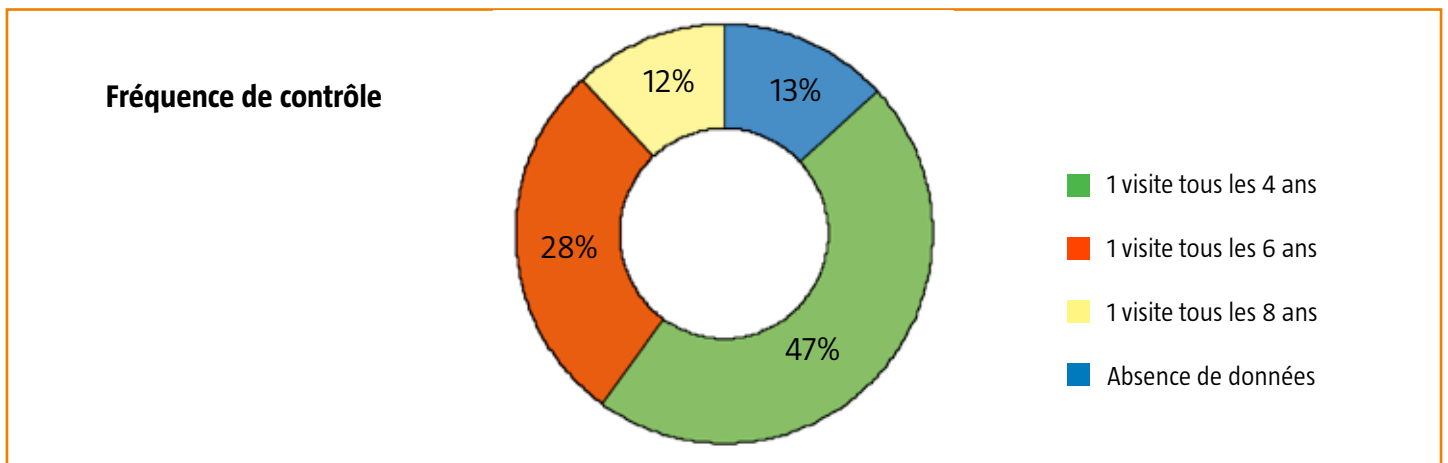




Pour 70% des communes, le coût du contrôle est compris entre 60 et 100 €, la moyenne se situant à 68 €.

4

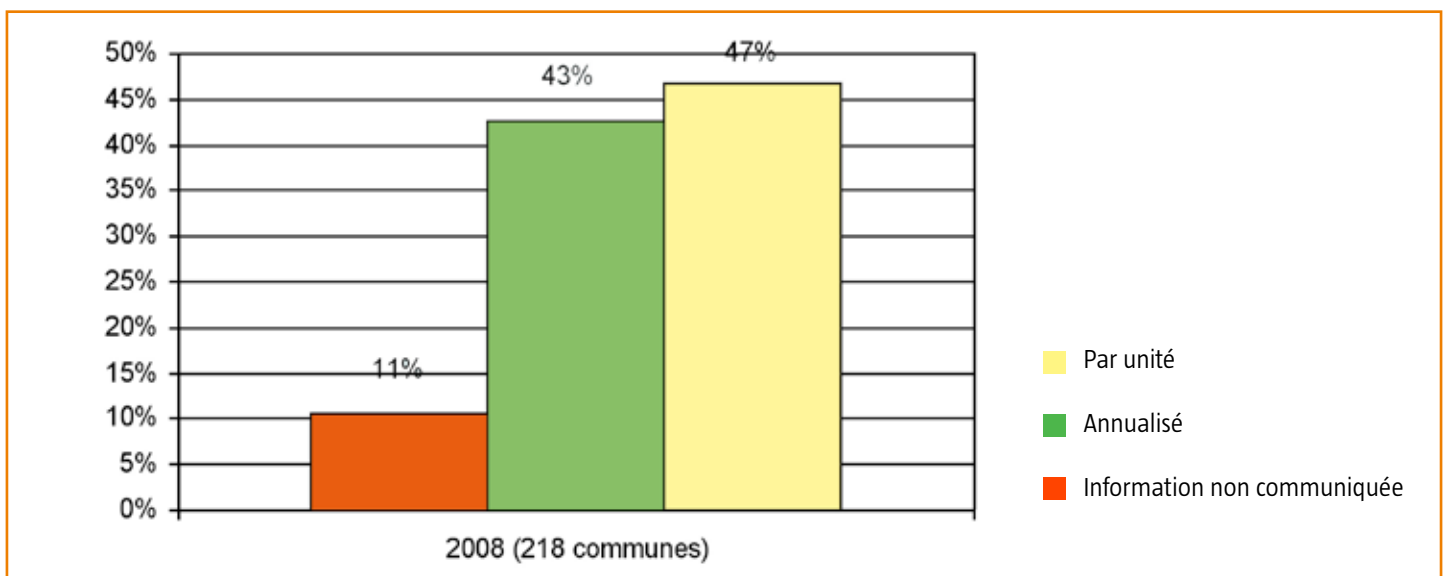
#### La fréquence de contrôle de fonctionnement des installations



Si près de la moitié des communes opte pour une visite tous les 4 ans, la part de celles qui s'orientent vers une visite tous les 6 ans a presque doublé entre 2007 et 2008.

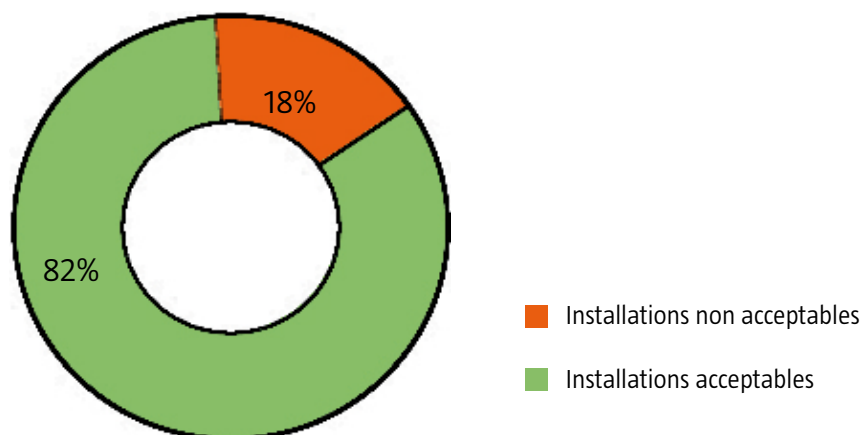
5

#### L'annualisation du paiement



Le nombre de communes ayant recours à l'annualisation du paiement est en nette augmentation et s'équilibre désormais avec celles qui optent pour un paiement à l'unité. Cette tendance confirme l'intérêt que semblent y trouver les SPANC dans leur gestion financière.

Il n'a pas été constaté d'évolution entre 2007 et 2008 sur cette prestation facultative, qui reste très marginale (assurée sur 4% des communes).



Sont considérées non acceptables, les installations présentant des risques sanitaires et environnementaux constatés. Le nombre d'installations non acceptables est estimé à 25 000 installations sur le département.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est inscrit dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les paragraphes A et B ci-dessous. Le paragraphe B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le paragraphe A est 100. Il permet d'évaluer et de comparer simplement l'avancement de la mise en œuvre des missions relatives à l'ANC.

A – Éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif	OUI	NON
- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0
B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0

L'indice moyen de mise en œuvre sur le département est de **76%**, le facteur limitant étant l'absence de délimitation de l'étude de zonage d'assainissement par délibération. Les missions obligatoires des SPANC sont par ailleurs massivement assurées.



**CONSEIL  
GÉNÉRAL  
Finistère**  
*Penn-ar-Bed*

**Conseil général du Finistère**  
**Direction de l'eau et de l'environnement**  
*Service de l'eau potable et de l'assainissement*

32 boulevard Dupleix  
29 196 Quimper Cedex  
Courriel : [sea@cg29.fr](mailto:sea@cg29.fr)

Tél. 02 98 76 21 51  
Fax 02 98 76 22 91

**www  
.cg29  
.fr**